



**Bassin  
Charolais**



# Exploitations bovins viande Indicateurs technico-économiques Race Charolaise — CAMPAGNE 2021



## ONT CONTRIBUÉ À CE DOSSIER

### Rédaction :

Christèle Pineau (Institut de l'Élevage).

### Avec la collaboration de :

Jean-Baptiste Auger (CA 63), Stéphane Brisson (CA 42),  
Francis Bougarel (CA 03), Laurène de Nicolay (CA 18),  
Frédérique Marceau (CA58), Valentine Navereau (CA 21),  
Thierry Lahémade (CA 71), Justine Robert (CA 18),  
Christelle Veau (CA58), Claude Vincent (CA 36).

### Maquette :

Valérie Terrisse (Institut de l'Élevage)

### Crédits photos :

Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture

# Exploitations avec bovins viande - Indicateurs technico-économiques Race Charolaise

## SOMMAIRE :

<b>Avant-propos</b>	<b>4</b>
<b>I. SITUATION ECONOMIQUE : ELEMENTS D'ALERTE</b>	<b>5</b>
1.1. Indicateurs de l'économie globale de l'exploitation	5
1.2. Charges de structure	5
<b>II. Les INDICATEURS DU PRODUIT DES EXPLOITATIONS bovins viande</b>	<b>6</b>
2.1 Les aides des exploitations bovins viande :	6
2.1.1 Comment affecter les aides ?	6
2.1.2 Montant des aides PAC en 2021	6
2.1.3 Indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN)	7
2.2. Le produit viande bovine	9
2.2.1 Les prix moyens de référence en 2021 <sup>1</sup>	9
2.2.2 Les indicateurs de prix selon les catégories	10
2.2.3 Le prix moyen du kilo vif vendu selon les systèmes	11
2.2.4 Les critères de reproduction	12
2.2.5 La production brute de viande vive / UGB Bovin Viande	13
2.3 Le produit brut viande bovine et les aides bovines en € par UGB et par vêlage	14
<b>III. LES INDICATEURS DE CHARGES OPERATIONNELLES</b>	<b>15</b>
3.1 La charge alimentaire	15
3.1.1 Les quantités d'aliments concentrés en kg brut / kg vif produit ou par UGB ou par vêlage	15
3.1.2 Les coûts d'aliments concentrés en Euros / kg vif ou par UGB ou par vêlage	16
3.1.3 La production autonome	17
3.2. Les frais vétérinaires	18
<b>IV. ANNEXES</b>	<b>19</b>
Valeurs indicatives d'inventaire	20
Grille de cohérence entre production de viande par UGB et poids du cheptel de souche	21
Indicateurs fourragers	22
UGB "techniques" et "ICHN" par vêlage selon les types d'animaux produits	23
Récapitulatif des bases du rationnement utilisé pour les rations des systèmes présentés	26



## Avant-propos

**C**e document rassemble les points de repères et les grilles d'appréciation des indicateurs technico-économiques en bovins charolais adaptés à la campagne 2021.

Chaque indicateur ne doit pas être utilisé seul, mais interprété en fonction de l'ensemble du système d'exploitation : tous ces éléments (critères de production de viande, coûts d'aliments, reproduction, systèmes fourragers, niveaux d'aides) doivent s'insérer dans une analyse globale d'exploitation.

Les objectifs techniques ne peuvent être atteints que s'il y a cohérence entre la disponibilité de main d'œuvre, les surfaces et les équipements (matériel, bâtiments).

Il y a donc nécessité de s'adapter au contexte de chaque exploitation pour bien interpréter, avec l'éleveur, ses résultats de production.

## I. SITUATION ECONOMIQUE : ELEMENTS D'ALERTE

### 1.1. Indicateurs de l'économie globale de l'exploitation

Les repères économiques présentés ci-dessous sont utilisés dans nos analyses globales d'exploitation.

	NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
EBE avant salaires / PB	<	30 %	35 % <
Annuités / PB (en %)			
Récent investisseur ou jeune installé	>	25 %	20 % >
En vitesse de croisière	>	21 %	17 % >
Endettement CT / PB (en %)	>	25 %	12 % >
Charges de structure réduites / PB avec aides (en %)	>	40 %	35 % >

### 1.2. Charges de structure

Ces données sont issues des résultats des fermes suivies dans le cadre INOSYS Réseaux d'élevage du Bassin Charolais - conjonctures 2020 et 2019.

Echantillons constants €/ ha SAU	HERBAGERS				CULTURES EN COMPLEMENT			
	Mâles maigres Femelles maigres (16 exploitations)		Mâles maigres Femelles finies (8 exploitations)		Mâles maigres Femelles finies (7 exploitations)		Mâles finis Femelles finies (13 exploitations)	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Mécanisation	124	145	128	145	158	162	190	208
Bâtiment	23	25	26	30	23	20	27	25
Foncier	107	111	116	114	105	111	111	108
MSA	49	65	66	67	50	47	55	60
Autres charges	88	87	93	96	84	77	88	91
Total des charges de structure réduites (hors amortissements, frais financiers et salaires et charges)	390	432	430	451	418	416	470	492
Total des charges de structure (hors amortissements, frais financiers)	406	448	447	459	442	440	501	523

Les **charges de structure réduites** sont composées de la MSA, des charges liées au foncier (fermage, impôts fonciers, entretien du foncier), des charges liées aux bâtiments (entretien des bâtiments, eau, électricité), des charges de mécanisation (travaux par tiers, carburant, entretien et achat de petit matériel) et des charges diverses (transports et déplacements, impôts et taxes, assurances professionnelles, frais de gestion et divers). Elles n'intègrent pas les frais financiers (Court terme et Long et moyen terme), les salaires et les amortissements.

## II. LES INDICATEURS DU PRODUIT DES EXPLOITATIONS BOVINS VIANDE

### 2.1 Les aides des exploitations bovins viande :

#### 2.1.1 Comment affecter les aides ?

Le tableau ci-après résume les affectations des principales aides (PAC et autres) concernant les exploitations avec bovins viande.

Aides animales Bovins viande	Aides aux surfaces SFP	Aides générales
Aide aux Bovins Allaitants	ICHN - Indemnités de zone défavorisée (ISM, ISP, ZDS)	Aide découplée (DPB + PV + PR)
Aide VSLM ou veaux Bio	Aide aux légumineuses	Supplément aide découplée JA
Aides bovines conjoncturelles		Aides conjoncturelles non affectables (aide sécheresse, ...)

Aides supplémentaires possibles : Aides Bio (conversion, maintien), MAE, aide couplée aux protéagineux.

#### 2.1.2 Montant des aides PAC en 2021

Ces différentes aides doivent être comptabilisées au titre de l'exercice 2021. Dans l'élaboration du produit brut, il s'agira de prendre en compte le montant des aides liées à l'exercice 2021 (même si l'éleveur n'a pas perçu la totalité des montants sur l'exercice). Les montants tiennent compte des stabilisateurs budgétaires et du taux de prélèvement pour discipline financière (1,66 %).

Une franchise de 28 € par part économique est ristournée au prorata de chacune des aides car la retenue s'applique au-delà de 2000 € d'aides du premier pilier. Ce montant est à ajouter au total des aides de l'exploitation si on utilise les montants nets ci-après.

Tableau 1 – Aide découplée et ABA

	Montants 2021 Après application des stabilisateurs budgétaires
Aide découplée	<p>DPB : défini à partir du DPU 2014 (avec convergence de 14 % par an : donc une convergence de 56 % au bout de 4 campagnes). Depuis 2020, la convergence ne s'applique plus.</p> <p>Instauration d'un stabilisateur depuis la campagne 2016.</p> <p>+ PV : paiement vert (proportionnel au DPB : 69,15 %)</p> <p>+ PR : paiement redistributif (49,30 € sur les 52 premiers ha/part)</p> <p>+ Supplément JA (102 € sur 34 ha)</p> <p>La franchise de modulation de 2000 €/part demeure.</p> <p>Un stabilisateur de 0,9834 s'applique au solde.</p>
Aide aux Bovins Allaitants (ABA)	<p>Nbre de femelles primées : nbre de femelles ayant déjà vêlé* au moins une fois et présentes au jour de la déclaration.</p> <p>Absence de stabilisateur numéraire en 2020</p> <p>Montants par tranche :</p> <p>1 à 50 : 171,50 € – 1,66% = 168,65 € nets</p> <p>51 à 99 : 123,00 € – 1,66% = 120,96 € nets</p> <p>100 à 139 : 62,00 € – 1,66% = 60,97 € nets</p> <p>S'applique la transparence GAEC sur la base de la répartition du capital social.</p>

\*prise en compte de 20% de génisses en plus (par rapport à l'effectif de vaches) pour les nouveaux producteurs pendant 3 ans.

Tableau 2 - Autres aides annuelles couplées (sur tous ces montants, la retenue discipline financière à appliquer est de 1,66%)

Autres aides couplées	Montant 2021 avant application des stabilisateurs budgétaires
Aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 49,00 € /veau labellisable</li> <li>• 69,00 € /veau labellisé ou Bio : si OP reconnue</li> </ul>
Aides bovins lait	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone de montagne, pour les premières 30 VL :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 83,60 €/vache laitière</li> <li>○ Supplé supprimé pour les nouveaux producteurs</li> </ul> </li> <li>• Hors Zone de montagne, pour les premières 40 VL :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 41,95 €/vache laitière</li> <li>○ Supplé supprimé pour les nouveaux producteurs</li> </ul> </li> </ul>
Aides ovins viande	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 21,90 €/brebis</li> <li>• + 2 €/brebis pour l'aide complémentaire plafonnée à 500 brebis/exploitation</li> <li>• + 6,25 €/animal éligible pour les nouveaux producteurs réintroduite en 2020</li> </ul> <p>Minimum : 50 brebis primées et productivité (agneau vendu/brebis)&gt;0.5</p>
Aide caprins	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 16 €/chèvre</li> </ul>
Aide aux légumineuses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 141 €/Ha</li> </ul> <p>Ce montant n'est attribué, à partir de 2018, qu'aux seules cultures pures de légumineuses ou mélanges entre elles.</p>
Aide aux protéagineux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 141,5 €/Ha</li> </ul>

### 2.1.3 Indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN)

Pour les éleveurs d'ovins, bovins, caprins et équidés, les ICHN sont attribuées sur la base d'un montant par hectare de surface fourragère. Un maximum, par part, de 75 hectares de surfaces fourragères (y compris maïs ensilage et céréales autoconsommées) est primé. Une majoration de 50 % sur le montant de base est appliquée sur les 25 premiers hectares.

Cette aide est attribuée sous réserve de pratiques compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement définies par un seuil et un plafond de chargement. La plage optimale de chargement, comprise entre 0,3 et 2 UGB/Ha, est fixée par région selon les différentes zones concernées (ISM, ISP, ZDS). Pour les chargements situés en dehors de la plage optimale, les montants à l'hectare sont minorés.

Les montants pour les différentes Régions (montants dans la plage optimale de chargement)

<b>Auvergne</b>	<b>Haute montagne</b>	<b>Montagne</b>	<b>Piémont</b>	<b>Défavorisée simple</b>
Montant 0 – 25 ha	302,09	278,35	146,29	135,85
Montant 26 – 50 ha	267,90	207,72	119,70	112,72
Montant 51 – 75 ha	66,50	66,50	66,50	66,50
<b>Soit un montant global pour 75 ha</b>	<b>15912</b>	<b>13814</b>	<b>8312</b>	<b>7877</b>
<b>Loire</b>	<b>Haute montagne</b>	<b>Montagne</b>	<b>Piémont</b>	<b>Défavorisée simple</b>
Montant 0 – 25 ha	302,09	281,20	152,95	121,60
Montant 26 – 50 ha	267,90	209,63	124,13	103,23
Montant 51 – 75 ha	66,50	66,50	66,50	66,50
<b>Soit un montant global pour 75 ha</b>	<b>15912</b>	<b>13933</b>	<b>8590</b>	<b>7283</b>
<b>Bourgogne</b>	<b>Haute montagne</b>	<b>Montagne</b>	<b>Piémont</b>	<b>Défavorisée simple</b>
Montant 0 – 25 ha		289,74	157,60	147,25
Montant 26 – 50 ha		215,66	127,30	120,33
Montant 51 – 75 ha		66,50	66,50	66,50
<b>Soit un montant global pour 75 ha</b>		<b>14298</b>	<b>8785</b>	<b>8352</b>
<b>Centre</b>	<b>Haute montagne</b>	<b>Montagne</b>	<b>Piémont</b>	<b>Défavorisée simple</b>
Montant 0 – 25 ha				144,15
Montant 26 – 50 ha				117,18
Montant 51 – 75 ha				65,10
<b>Soit un montant global pour 75 ha</b>				<b>8161</b>

Pour chaque région, ces montants tiennent compte du stabilisateur budgétaire de 95 % qui a été appliqué par rapport aux montants initiaux prévus.

## 2.2. Le produit viande bovine

### 2.2.1 Les prix moyens de référence en 2021 <sup>1</sup>

CATEGORIES	POIDS	PRIX DU KG (€)	TENDANCE en % 2021/2020
Jeunes Broutards ou légers			
- ventes mai à août	330 (v)	2,65	-1%
- ventes septembre à décembre	330 (v)	2,67	10%
Broutards			
- fin été-automne	400 (v)	2,64	12%
- 1er trimestre	420 (v)	2,37	-6%
Taurillons maigres - mai à août	440 (v)	2,49	0%
Jeunes bovins légers (ou semi-finis)	620 (v)	2,27	-1%
Jeunes bovins			
- ventes janvier à mars	430 (c)	3,68	-3%
- ventes avril à juin	430 (c)	3,80	5%
- ventes juillet à décembre	440 (c)	4,00	11%
Bœufs finis à l'herbe (moins de 33 mois) non label	480 (c)	4,37	13%
Bœufs finis à l'herbe (28 – 33 mois) label	510 (c)	4,43	4%
Bœufs finis à l'auge (36 mois) non label	510 (c)	4,21	10%
Bœufs finis à l'auge (36 mois) label	530 (c)	4,37	7%
Broutardes vendues avant l'hivernage	330 (v)	2,67	5%
Broutardes vendues en cours d'hivernage	340 (v)	2,55	5%
Génisses maigres vendues après remise à l'herbe	420 (v)	2,45	5%
Génisses maigres type "2 ans"	510 (v)	2,39	7%
Génisses finies 15-24 mois (Babynettes)	330 (c)	4,19	7%
Génisses finies à 30 mois non label (juillet décembre)	400 (c)	4,25	6%
Génisses finies à 30 mois label (juillet à décembre)	430 (c)	4,42	4%
Génisses finies à 36 mois non label (janvier à avril)	415 (c)	4,15	8%
Génisses finies à 36 mois label (janvier à avril)	445 (c)	4,27	4%
Vaches maigres :			
- ventes janvier à mars		1323	7%
- ventes avril à juin	690 (v)	1369	6%
- ventes juillet à décembre		1425	13%
Vaches finies sans Signe Officiel de Qualité (SOQ):			
- ventes janvier à mars	450 (c)	3,85	9%
- ventes d'avril à juin	440 (c)	3,92	8%
- ventes de juillet à décembre	430 (c)	4,05	6%
Plus Value Label Rouge (€/kgc) / sans SOQ			
- ventes janvier à mars	450 (c)	0,40	-11%
- ventes d'avril à juin	450 (c)	0,39	-6%
- ventes de juillet à décembre	450 (c)	0,35	-12%

(v) kg vif ; (c) kg carcasse

<sup>1</sup> Synthèse réalisée à partir des données commerciales fournies par : Cadran Châteaumeillant SA, Ccbe, ELVEA71-58, ELVEA 21-89, Sicaba, Sicaforme, Sicagémac, Sicagieb, FEDER (Socaviac, et Global) SICAREV Coop (Actis Bovins , Charolais Horizon, Cialyn, Covido-Bovicoop) soit 411 294 ventes de race charolaise.

## 2.2.2 Les indicateurs de prix selon les catégories

Prix au kg vif, au kg carcasse ou par tête selon les catégories d'animaux pour l'année 2021.

CATEGORIES	NON MAITRISE	PLAGE MOYENNE DES PRIX 2021	MAITRISE	POIDS INDICATIF
Jeunes broutards nés tôt, vendus début d'été	< 2,60		2,70 <	320 à 340
Jeunes broutards automne	< 2,62		2,72 <	320 à 340
Broutards fin été-automne	< 2,59		2,69 <	380 à 430
Broutards 1 <sup>er</sup> trimestre	< 2,32		2,42 <	400 à 450
Taurillons maigres (vente mai à août)	< 2,44		2,54 <	420 à 460
Jeunes bovins légers (ou semi-finis) vendus en vif	< 2,22		2,32 <	550 à 650
Jeunes bovins : - ventes janvier à mars	< 3,60		3,76 <	} 420 à 450
- ventes avril à juin	< 3,72		3,88 <	
- ventes juillet à décembre	< 3,92		4,08 <	
Bœufs finis à l'herbe (moins de 33 mois) non label	< 4,29		4,45 <	450 à 510
Bœufs finis à l'herbe (28 – 33 mois) label	< 4,35		4,51 <	480 à 540
Bœufs finis à l'auge (36 mois) non label	< 4,13		4,29 <	480 à 540
Bœufs finis à l'auge (36 mois) label	< 4,29		4,45 <	500 à 560
Broutardes avant l'hivernage	< 2,62		2,72 <	300 à 360
Broutardes en cours d'hivernage	< 2,50		2,60 <	310 à 370
Génisses maigres vendues après remise à l'herbe	< 2,40		2,50 <	380 à 450
Génisses maigres 2 ans	< 2,34		2,44 <	430 à 530
Génisses finies 15 - 24 mois	< 4,11		4,27 <	320 à 380
Génisses finies à 30 mois non label (juillet à décembre)	< 4,17		4,33 <	370 à 430
Génisses finies à 30 mois label (juillet à décembre)	< 4,34		4,50 <	400 à 460
Génisses finies à 36 mois non label (janvier à avril)	< 4,07		4,23 <	380 à 440
Génisses finies à 36 mois label (janvier à avril)	< 4,19		4,35 <	410 à 470
Vaches maigres :				} 650 à 730
- ventes janvier à mars	< 1275		1375 <	
- ventes d'avril à juin	< 1320		1420 <	
- ventes juillet à décembre	< 1375		1475 <	
Vaches finies sans Signe Officiel de Qualité :				} 420 à 460
- ventes janvier à mars	< 3,77		3,93 <	
- ventes d'avril à juin	< 3,84		4,00 <	
- ventes de juillet à décembre	< 3,97		4,13 <	
dont Vaches finies label (ensemble de l'année)	< 4,22		4,38 <	440 à 480

Les valeurs indiquées ci-dessus sont des valeurs moyennes sur l'ensemble du bassin charolais.

Elles sont à moduler selon la conformation des cheptels et/ou la zone de + ou - 0,08 €/kg de carcasse et +ou - 0,05 €/kg de poids vif

### 2.2.3 Le prix moyen du kilo vif vendu selon les systèmes

Indicateurs issus du bilan de production (en €/kg vif) : ventes bovines totales de l'exercice / somme des kg vifs vendus.

SYSTEMES	NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
Jeunes broutards vendus mai-août et femelles maigres	<	2,18	2,28 <
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	<	2,18	2,28 <
<b>Broutards lourds (ventes de fin d'année)</b>			
et femelles maigres	<	2,18	2,28 <
ou femelles finies	<	2,18	2,28 <
<b>Broutards repoussés (de début d'année)</b>			
et femelles maigres	<	2,08	2,18 <
ou femelles finies	<	2,11	2,21 <
<b>Taurillons maigres</b>			
et femelles maigres	<	2,13	2,23 <
ou femelles finies	<	2,15	2,25 <
Jeunes bovins (16-18 mois) et femelles finies	<	2,09	2,19 <
Bœufs finis et femelles finies	<	2,17	2,27 <

Les bornes ont été établies après étude des systèmes de production majoritairement présents dans le bassin charolais.

## 2.2.4 Les critères de reproduction

SYSTEMES	NON MAITRISE		EN COURS DE MAITRISE		MAITRISE	
Pour des vêlages groupés : femelles à mettre à la repro pour 100 vêlages	<	110			120	<
Taux de vêlages sur 100 jours	<	75%			85%	<
Taux de vêlages tardifs (3 mois après mois médian)	>	10%			5%	>
Taux de vêlages à problèmes (notes 3, 4 et 5 cumulées)	>	15%			8%	>
Taux de renouvellement : proportion de premiers vêlages	<	18%			22%	<
Taux d'élimination entre le 1er et le 2ème vêlage	>	25%			15%	>
Proportion de vaches de 10 ans et plus au vêlage*	>	15%			5%	>
Taux de mortalité des veaux [naissance-sevrage (8 mois) ]	>	12%			8%	>
Taux de réussite (nombre veaux élevés par vêlage)	<	90%			95%	<
IVV moyen du troupeau (en jours)	>	390			370	>
dont IVV 1er - 2ème veau	>	400			380	>
Proportion de vaches avec IVV de 400 jours et plus	>	20%			10%	>
Proportion de vaches et génisses 3 ans improductives**	>	10%			5%	>

\* vaches de rang 8 et plus

\*\* vaches improductives (= non vêlées sur la campagne ou toujours présentes sans veau 4 mois après la perte du veau).

Le critère suivant n'est pas directement lié à la reproduction mais impacte aussi l'économie de l'élevage bovin viande.

SYSTEMES	NON MAITRISE		EN COURS DE MAITRISE		MAITRISE	
% pertes adultes (bovins de + de 8 mois)	>	3%			1,5%	>

### 2.2.5 La production brute de viande vive / UGB Bovin Viande

La grille ci-dessous permet de préciser le niveau de production de viande vive produite par UGB technique que l'on peut attendre d'un cheptel classique en fonction du profil des ventes.

**Cheptel classique** : cheptel dont le poids moyen de vente des vaches de réforme est de l'ordre de 430 kg de carcasse (soit un poids vif de 680-720 kg pour les vaches vendues maigres).

SYSTEMES	NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
Jeunes broutards vendus début d'été et femelles maigres	<	260	290 <
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	<	260	290 <
<b>Broutards lourds (ventes de fin d'année)</b>			
et femelles maigres	<	270	300 <
ou femelles finies	<	310	340 <
<b>Broutards repoussés (de début d'année)</b>			
et femelles maigres	<	270	300 <
ou femelles finies	<	300	330 <
<b>Taurillons maigres</b>			
et femelles maigres	<	260	290 <
ou femelles finies	<	290	320 <
Jeunes bovins (16-18 mois) et femelles finies	<	350	380 <
Bœufs finis et femelles finies	<	290	320 <

**Production de viande vive annuelle (kg vifs)** = Total des ventes en kg vifs payables + total des kilos autoconsommés – Total des achats en kg vifs +/- Variation d'inventaire en kg vifs

Les poids des animaux vendus en carcasse sont ramenés en équivalent vifs.

## 2.3 Le produit brut viande bovine et les aides bovines en € par UGB et par vêlage selon les profils de vente

### Par UGB

SYSTEMES	PB sans aides / UGB <sup>1</sup>	ABA / UGB si 60 vêlages/part	ABA / UGB si 100 vêlages/part
<b>Jeunes broutards</b> vendus début été et femelles maigres	615 – 710	105 – 125	95 – 115
<b>Jeunes broutards</b> vendus automne et femelles maigres	615 – 710	105 – 125	95 – 115
<b>Broutards lourds</b> (ventes fin d'année) et femelles maigres	635 – 730	100 – 120	90 – 110
ou femelles finies	725 – 820	85 – 105	75 – 95
<b>Broutards repoussés</b> (ventes 1 <sup>er</sup> trim.) et femelles maigres	605 – 700	95 – 115	85 – 105
ou femelles finies	680 – 775	85 – 105	75 – 95
<b>Taurillons maigres</b> et femelles maigres	600 – 695	90 – 110	80 – 100
ou femelles finies	660 – 755	80 – 100	70 – 90
<b>Jeunes bovins 16-18 mois</b> et femelles finies	785 – 880	75 – 95	65 – 85
<b>Bœufs</b> finis et femelles finies	680 – 775	65 – 85	60 – 80

### Par vêlage

SYSTEMES	PB sans aides / vêlage	ABA / vêlage si 60 vêlages/part	ABA / vêlage si 100 vêlages/part
<b>Jeunes broutards</b> vendus début été et femelles maigres	845 – 1010	160	145
<b>Jeunes broutards</b> vendus automne et femelles maigres	845 – 1010		
<b>Broutards lourds</b> (ventes fin d'année) et femelles maigres	945 – 1105		
ou femelles finies	1235 – 1400		
<b>Broutards repoussés</b> (ventes 1 <sup>er</sup> trim.) et femelles maigres	930 – 1095		
ou femelles finies	1195 – 1355		
<b>Taurillons maigres</b> et femelles maigres	985 – 1145		
ou femelles finies	1225 – 1390		
<b>Jeunes bovins 16-18 mois</b> et femelles finies	1500 – 1665		
<b>Bœufs</b> finis et femelles finies	1480 – 1645		

<sup>1</sup> Fourchette selon le niveau de cheptel (cf page 19) et la période des ventes.

### III. LES INDICATEURS DE CHARGES OPERATIONNELLES

#### 3.1 La charge alimentaire

Cette charge alimentaire est approchée en calculant les quantités et montants des concentrés achetés (y compris minéraux et sel) et des céréales ou protéagineux prélevés (au prix du marché) divisés par la quantité de viande vive produite.

##### 3.1.1 Les quantités d'aliments concentrés en kg brut / kg vif produit ou par UGB ou par vêlage

SYSTEMES		NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
Jeunes broutards vendus mai-août et femelles maigres	Par kilo vif produit	> 2,54		2,14 >
	<b>Par UGB</b>	> <b>740</b>		<b>620</b> >
	<i>Par vêlage</i>	> 1035		870 >
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	Par kilo vif produit	> 2,32		1,92 >
	<b>Par UGB</b>	> <b>675</b>		<b>560</b> >
	<i>Par vêlage</i>	> 945		780 >
<b>Broutards lourds (ventes en fin d'année)</b> et femelles maigres :	Par kilo vif produit	> 2,62		2,22 >
	<b>Par UGB</b>	> <b>785</b>		<b>665</b> >
	<i>Par vêlage</i>	> 1180		1000 >
ou femelles finies :	Par kilo vif produit	> 2,70		2,30 >
	<b>Par UGB</b>	> <b>920</b>		<b>785</b> >
	<i>Par vêlage</i>	> 1565		1330 >
<b>Broutards repoussés (de début d'année)</b> et femelles maigres :	Par kilo vif produit	> 2,24		1,84 >
	<b>Par UGB</b>	> <b>670</b>		<b>550</b> >
	<i>Par vêlage</i>	> 1040		855 >
ou femelles finies :	Par kilo vif produit	> 2,46		2,06 >
	<b>Par UGB</b>	> <b>810</b>		<b>680</b> >
	<i>Par vêlage</i>	> 1420		1190 >
<b>Taurillons maigres</b> et femelles maigres :	Par kilo vif produit	> 1,91		1,51 >
	<b>Par UGB</b>	> <b>555</b>		<b>440</b> >
	<i>Par vêlage</i>	> 915		725 >
ou femelles finies :	Par kilo vif produit	> 2,19		1,79 >
	<b>Par UGB</b>	> <b>700</b>		<b>575</b> >
	<i>Par vêlage</i>	> 1300		1060 >
<b>Jeunes bovins et femelles finies</b> sans maïs	Par kilo vif produit	> 3,08		2,68 >
	<b>Par UGB</b>	> <b>1170</b>		<b>1020</b> >
	<i>Par vêlage</i>	> 2225		1935 >
avec maïs	Par kilo vif produit	> 2,20		1,80 >
	<b>Par UGB</b>	> <b>835</b>		<b>685</b> >
	<i>Par vêlage</i>	> 1590		1300 >
Bœufs finis et femelles finies	Par kilo vif produit	> 2,26		1,86 >
	<b>Par UGB</b>	> <b>725</b>		<b>595</b> >
	<i>Par vêlage</i>	> 1555		1280 >

Calculs réalisés à partir de rations-type, à base d'herbe pour les catégories d'élevage et de rations majoritairement sèches pour les bovins en repousse et/ou finition, sauf pour le système « jeunes bovins et femelles finies avec maïs ».

Pour plus de détail : cf. annexe « récapitulatif des bases du rationnement utilisé pour les rations des systèmes présentés », page 26.

## 3.1.2 Les coûts d'aliments concentrés en Euros / kg vif ou par UGB ou par vêlage

Globalement, sur l'ensemble des systèmes, le coût en céréales et protéagineux prélevés représente 30 à 45 % du coût total, et 50 à 70 % des quantités totales.

SYSTEMES		NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
Jeunes broutards vendus mai-août et femelles maigres	Par kilo vif produit	> 0,70		0,53 >
	<b>Par UGB</b>	> 204		154 >
	<i>Par vêlage</i>	> 285		216 >
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	Par kilo vif produit	> 0,64		0,48 >
	<b>Par UGB</b>	> 185		140 >
	<i>Par vêlage</i>	> 259		196 >
<b>Broutards lourds (ventes en fin d'année)</b> et femelles maigres :	Par kilo vif produit	> 0,72		0,55 >
	<b>Par UGB</b>	> 217		164 >
	<i>Par vêlage</i>	> 325		246 >
ou femelles finies :	Par kilo vif produit	> 0,75		0,57 >
	<b>Par UGB</b>	> 254		192 >
	<i>Par vêlage</i>	> 432		327 >
<b>Broutards repoussés (de début d'année)</b> et femelles maigres :	Par kilo vif produit	> 0,59		0,45 >
	<b>Par UGB</b>	> 176		134 >
	<i>Par vêlage</i>	> 274		207 >
ou femelles finies :	Par kilo vif produit	> 0,66		0,50 >
	<b>Par UGB</b>	> 219		166 >
	<i>Par vêlage</i>	> 384		291 >
<b>Taurillons maigres</b> et femelles maigres :	Par kilo vif produit	> 0,48		0,36 >
	<b>Par UGB</b>	> 139		106 >
	<i>Par vêlage</i>	> 230		174 >
ou femelles finies :	Par kilo vif produit	> 0,58		0,44 >
	<b>Par UGB</b>	> 184		140 >
	<i>Par vêlage</i>	> 341		259 >
<b>Jeunes bovins et femelles finies</b> sans maïs	Par kilo vif produit	> 0,84		0,63 >
	<b>Par UGB</b>	> 318		241 >
	<i>Par vêlage</i>	> 605		458 >
avec maïs	Par kilo vif produit	> 0,61		0,46 >
	<b>Par UGB</b>	> 231		175 >
	<i>Par vêlage</i>	> 439		333 >
Bœufs finis et femelles finies	Par kilo vif produit	> 0,60		0,46 >
	<b>Par UGB</b>	> 193		146 >
	<i>Par vêlage</i>	> 415		314 >

Ces montants sont calculés à partir des hypothèses de prix suivantes :

	Prix €/Tonne
Céréales prélevées	154
Tourteau de Colza (5 à 10 tonnes)	320
Pulpe bett. Deshy (5 à 10 tonnes).	275
Aliment complet (5 à 10 tonnes)	290
Autres (AMV+Sel+Divers)	932

### 3.1.3 La production autonome

Production autonome = Production brute de viande vive (kgv) – Production permise par les « concentrés » (kgv)

Production permise par les « concentrés » = [montant des concentrés (achetés + prélevés) + montant des achats occasionnels de fourrages] / prix du kg vif vendu

#### *production autonome/production brute en %*

SYSTEMES	NON MAITRISE		EN COURS DE MAITRISE		MAITRISE	
	<	%		%	<	%
Jeunes broutards vendus mai-août et femelles maigres	<	63%			76%	<
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	<	66%			78%	<
Broutards lourds (ventes de fin d'année) et femelles maigres :	<	64%			76%	<
ou femelles finies :	<	64%			76%	<
Broutards repoussés (de début d'année) et femelles maigres :	<	69%			80%	<
ou femelles finies :	<	65%			77%	<
Taurillons maigres et femelles maigres :	<	72%			83%	<
ou femelles finies :	<	69%			80%	<
Jeunes bovins (16 à 18 mois) finis et femelles finies sans maïs :	<	58%			71%	<
avec maïs :	<	68%			79%	<
Bœufs finis et femelles finies	<	69%			80%	<

#### *production autonome en kg vifs / UGB.*

SYSTEMES	NON MAITRISE		EN COURS DE MAITRISE		MAITRISE	
	<	kg		kg	<	kg
Jeunes broutards vendus mai-août et femelles maigres	<	185			220	<
Jeunes broutards vendus automne et femelles maigres	<	195			230	<
Broutards lourds (ventes de fin d'année) et femelles maigres :	<	190			230	<
ou femelles finies :	<	215			255	<
Broutards repoussés (de début d'année) et femelles maigres :	<	205			240	<
ou femelles finies :	<	215			255	<
Taurillons maigres et femelles maigres :	<	215			245	<
ou femelles finies :	<	225			260	<
Jeunes bovins (16 à 18 mois) finis et femelles finies sans maïs :	<	220			270	<
avec maïs :	<	260			300	<
Bœufs finis et femelles finies	<	220			255	<

Cette actualisation des repères "coût de concentré" et "production autonome" ne prend pas en compte les coûts supplémentaires d'alimentation liés éventuellement à des situations particulières (sécheresse...).

### 3.2. Les frais vétérinaires

Pour être plus fiable, ce critère doit être analysé si possible sur 3 campagnes.

*en €/UGB*

SYSTEMES	NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
Jeunes broutards et femelles maigres	>	83	66 >
Broutards lourds (ventes en fin d'année) et femelles maigres :	>	83	66 >
ou femelles finies :	>	79	63 >
Broutards repoussés (de début d'année) et femelles maigres :	>	78	62 >
ou femelles finies :	>	73	58 >
Taurillons maigres et femelles maigres :	>	75	60 >
ou femelles finies :	>	71	57 >
Jeunes bovins et femelles finies	>	70	56 >
Bœufs finis et femelles finies	>	66	52 >

*en €/vêlage*

SYSTEMES	NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
Jeunes broutards et femelles maigres	>	116	92 >
Broutards lourds (ventes en fin d'année) et femelles maigres :	>	116	92 >
ou femelles finies :	>	119	95 >
Broutards repoussés (de début d'année) et femelles maigres :	>	121	97 >
ou femelles finies :	>	127	102 >
Taurillons maigres et femelles maigres :	>	124	99 >
ou femelles finies :	>	131	105 >
Jeunes bovins et femelles finies	>	133	106 >
Bœufs finis et femelles finies	>	141	113 >

## IV. ANNEXES

Valeurs indicatives d'inventaire

Grille de cohérence entre production de viande par UGB et poids du cheptel de souche

Indicateurs fourragers

UGB « techniques » et « ICHN » par vêlage selon les types d'animaux produits

Récapitulatif des bases de rationnement utilisées pour les rations des systèmes présentés

**Valeurs indicatives d'inventaire en € au 31.12.2021 selon le niveau de cheptel :**

CATEGORIE D'ANIMAUX		Moyen	Classique	Bon
Vaches pleines et vaches avec jeunes veaux	Poids	650	680	720
	Prix total	1550	1610	1690
Génisses pleines ou plus de 2 ans (renouvellement)	Poids	600	630	660
	Prix total	1550	1610	1690
Génisses 1 à 2 ans (renouvellement)	Poids	460	490	520
	Prix total	1060	1130	1200
Génisses - 1 an (élevage)	Poids	280	300	320
	Prix total	720	770	820
Vaches réforme engrais	Poids	690	720	760
	Prix total	1370	1430	1510
Génisses 36 mois en finition	Poids	650	670	690
	Prix total	1440	1480	1520
Broutards	Poids	300	320	340
	Prix total	780	830	880
Broutards repoussés	Poids	380	400	420
	Prix total	960	1010	1060
Jeunes bovins 12-18 mois en finition <i>Vêlages tardifs (mâles nés de janvier à mars)</i>	Poids	400	420	440
	Prix total	1010	1060	1110
Jeunes bovins 12-18 mois en finition <i>Vêlages précoces (mâles nés de septembre à novembre)</i>	Poids	510	540	570
	Prix total	1150	1210	1280

Pour toutes les catégories de cheptel d'élevage, prendre la même valeur inventaire en début et fin d'exercice.

En fonction des périodes de vêlage, pensez à ajuster les poids et prix des catégories présentes. Par exemple, pour les catégories de génisses, tenir compte le cas échéant d'une période des naissances plus précoces : + 30 à 50 kg.

Prix de vente par animal = (poids brut - 4%) \* prix de vente au kilo. Les 4% correspondent au taux de jeun.

### Grille de cohérence entre production de viande par UGB et poids du cheptel de souche

Une étude réalisée dans le cadre du Réseau d'élevage charolais, a permis d'établir une relation entre le niveau de cheptel de souche caractérisé par le poids des vaches de réforme et la production de viande par UGB. Trois niveaux de cheptel sont proposés :

- **le cheptel lourd** correspondant à un cheptel dont le poids moyen de vente des vaches de réforme est de l'ordre de 460 kg de carcasse (soit un poids vif de 760-780 kg pour les vaches maigres).

Profil de vente	Production de viande kgv / UGB	
	Femelles maigres	Femelles finies
Broutards légers	315	345
Broutards lourds	325	365
Broutards repoussés	325	355
Taurillons maigres	315	345
Jeunes bovins 14-17 mois		405
Jeunes bovins 18-22 mois		385
Bœufs finis		345

- **le cheptel classique** correspondant à un cheptel dont le poids de vente des vaches de réforme est de l'ordre de 430 kg de carcasse (soit un poids vif de 710-730 kg pour les vaches maigres).

Profil de vente	Production de viande kgv / UGB	
	Femelles maigres	Femelles finies
Broutards légers	290	320
Broutards lourds	300	340
Broutards repoussés	300	330
Taurillons maigres	290	320
Jeunes bovins 14-17 mois		380
Jeunes bovins 18-22 mois		360
Bœufs finis		320

- **le cheptel moyen** correspondant à un cheptel dont le poids de vente des vaches de réforme est de l'ordre de 400 kg de carcasse (soit un poids vif de 640-660 kg pour les vaches maigres).

Profil de vente	Production de viande kgv / UGB	
	Femelles maigres	Femelles finies
Broutards légers	265	295
Broutards lourds	275	315
Broutards repoussés	275	305
Taurillons maigres	265	295
Jeunes bovins 14-17 mois		355
Jeunes bovins 18-22 mois		335
Bœufs finis		295

### Indicateurs fourragers

#### Surface en herbe récoltée en première coupe (ares /UGB élevage hivernées)

Les UGB hivernées correspondent aux UGB hors repousse et finition.

La surface récoltée est dépendante du potentiel de la zone et du chargement technique du système de production en place.

	NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
Zone à bon potentiel	<	25	30 à 35 <
Zone à potentiel moyen	<	30	35 à 40 <
Zone à potentiel limité <sup>1</sup>	<	35	40 à 45 <

#### Rendement ensilage maïs (non irrigué)

RENDEMENT (TMS/ha)	NON MAITRISE	EN COURS DE MAITRISE	MAITRISE
Zone herbagère	<	9 t	12 t <
Zone de cultures	<	11 t	14 t <

<sup>1</sup> Hivernage long ou sécheresse d'été marquée.

## UGB "techniques" et "ICHN" par vêlage selon les types d'animaux produits

Avec pour objectif de réaliser une estimation rapide du nombre d'UGB "techniques" et d'UGB "ICHN" une grille d'indicateurs a été élaborée. Exprimés par vêlage et la suite, ces indicateurs, que l'on appellera par la suite "unité zootechnique technique" et "unité zootechnique ICHN", sont indiqués selon les profils de ventes des mâles et des femelles.

Les valeurs calculées dépendent du taux de mortalité <sup>1</sup>, du taux de renouvellement <sup>2</sup>, du taux de prolificité <sup>3</sup> et des âges à la vente des différentes catégories d'animaux, exception faite des vaches de réforme. Les âges retenus sont précisés ci-dessous.

### Age à la vente des différentes catégories d'animaux retenu pour le calcul des UGB "techniques" et "ICHN".

#### Mâles

Broutards	8,5 mois
Broutards lourds	10 mois
Broutards repoussés	12,5 mois
Taurillons maigres	16,5 mois
Jeunes bovins en vif	15,5 mois
Jeunes bovins finis	17,5 mois
Jeunes bovins 22-23 mois	22,5 mois
Bœufs 27 mois	27 mois
Bœufs finis 33-34 mois	32,5 mois

#### Femelles

Broutardes	10 mois
Broutardes repoussées	12 mois
Génisses 18 mois maigres	18 mois
Génisses 24 mois maigres	24 mois
Génisses 33 mois finies	31 mois
Génisses 36 mois finies	34 mois

<sup>1</sup> Taux de mortalité retenu : 8 % - 9 % en moyenne

<sup>2</sup> Taux de renouvellement retenu : 23 % pour les systèmes avec mâles maigres ; 25 % pour les systèmes avec mâles finis.

<sup>3</sup> Taux de prolificité : 103 %.

**Unités zootechniques "technique" et "ICHN" selon les types d'animaux produits exprimées en nombre d'UGB par vêlage**

Systèmes avec mâles maigres		Unités zootechniques par vêlage			
		"technique"		"ICHN"	
		Vaches		Vaches	
		maigres	finies	maigres	finies
Broutards 8.5 mois	Broutardes 10 mois	1,35	1,39	1,48	1,52
	Brout. repoussées 12 mois	1,36	1,40	1,50	1,54
	Génisses 18 m maigres	1,43	1,48	1,57	1,62
	Génisses 24 m maigres	1,51	1,55	1,65	1,69
	Génisses 32 m finies	1,64	1,69	1,80	1,85
	Génisses 35 m finies	1,69	1,74	1,86	1,91
Broutards 10 mois	Broutardes 10 mois	1,37	1,41	1,51	1,55
	Brout. repoussées 12 mois	1,38	1,43	1,53	1,58
	Génisses 18 m maigres	1,45	1,50	1,61	1,65
	Génisses 24 m maigres	1,53	1,57	1,68	1,72
	Génisses 32 m finies	1,66	1,71	1,84	1,88
	Génisses 35 m finies	1,71	1,76	1,90	1,94
Br. repoussés 12.5 m	Broutardes 10 mois	1,41	1,45	1,57	1,61
	Brout. repoussées 12 mois	1,42	1,47	1,59	1,63
	Génisses 18 m maigres	1,49	1,54	1,66	1,71
	Génisses 24 m maigres	1,57	1,61	1,74	1,78
	Génisses 32 m finies	1,70	1,75	1,90	1,94
	Génisses 35 m finies	1,75	1,80	1,96	2,00
Taur. maigres 16.5 m	Broutardes 10 mois	1,51	1,55	1,66	1,70
	Brout. repoussées 12 mois	1,52	1,57	1,68	1,73
	Génisses 18 m maigres	1,59	1,64	1,76	1,80
	Génisses 24 m maigres	1,67	1,71	1,83	1,87
	Génisses 32 m finies	1,80	1,85	1,99	2,03
	Génisses 35 m finies	1,85	1,90	2,05	2,09

Systèmes avec mâles finis		Unités zootechniques par vêlage			
		"technique"		"ICHN"	
		Vaches		Vaches	
		maigres	finies	maigres	finies
JB 15-16 mois	Brout. repoussées 12 mois	1,58	1,63	1,69	1,74
	Génisses 18 m maigres	1,65	1,70	1,75	1,80
	Génisses 24 m maigres	1,71	1,76	1,82	1,86
	Génisses 33 m finies	1,83	1,88	1,96	2,00
	Génisses 36 m finies	1,88	1,93	2,01	2,06
JB 17-19 mois	Brout. repoussées 12 mois	1,66	1,71	1,75	1,79
	Génisses 18 m maigres	1,72	1,77	1,81	1,86
	Génisses 24 m maigres	1,79	1,84	1,87	1,92
	Génisses 33 m finies	1,91	1,96	2,01	2,06
	Génisses 36 m finies	1,95	2,00	2,07	2,11
JB 22-23 mois	Brout. repoussées 12 mois	1,75	1,80	1,86	1,91
	Génisses 18 m maigres	1,82	1,87	1,92	1,97
	Génisses 24 m maigres	1,88	1,93	1,99	2,04
	Génisses 33 m finies	2,00	2,05	2,13	2,18
	Génisses 36 m finies	2,05	2,10	2,18	2,23
Bœufs 27 mois	Brout. repoussées 12 mois	1,88	1,93	2,03	2,08
	Génisses 18 m maigres	1,95	2,00	2,10	2,14
	Génisses 24 m maigres	2,01	2,06	2,16	2,21
	Génisses 33 m finies	2,13	2,18	2,30	2,35
	Génisses 36 m finies	2,18	2,23	2,35	2,40
Bœufs 32-34 mois	Brout. repoussées 12 mois	2,06	2,11	2,24	2,29
	Génisses 18 m maigres	2,13	2,18	2,30	2,35
	Génisses 24 m maigres	2,19	2,24	2,37	2,42
	Génisses 33 m finies	2,31	2,36	2,51	2,56
	Génisses 36 m finies	2,36	2,41	2,56	2,61

## Récapitulatif des bases du rationnement utilisé pour les rations des systèmes présentés

Exploitations avec peu ou sans maïs ensilage	Des quantités de concentré nécessaires par animal produit	poids de sortie Age	
Broutard jeune (depuis naissance)	120 kg sur 80j d'hiver puis complémentation rapide au pré à 4kg/j en moy sur 80 jours	330	8,5
Broutard lourd (depuis naissance)	120 kg sur 80j d'hiver puis complémentation fin mai au pré à 5.5kg/j en moy sur 110 jours	400	10,5
Broutard repoussé (depuis naissance)	Complémentation limitée sous la mère, 150 kg, puis repousse à 6kg/j en moy sur 70 jours	420	11
Taurillon maigre (avec prépa hiver)	Croissance soutenue sur l'hiver par 300 kg de concentré puis complémentation au pré de 2.5 kg/j en moy sur 60 jours	440	15
Taurillon fini 1er semestre	Complémentation limitée sous la mère, 150 kg, puis conduite intensive avec rations sèches de 9kg/j pendant 230 jours	430	16
Taurillon fini 2ème semestre	Finition plus courte avec 300 kg sur l'hiver puis passage à l'herbe puis finition à 10 kg/j sur 130 jours	440	20
Bœuf fini	Croissance modérée sur les 2 hivers, 1.5 kg/j soit 450 kg puis finition à l'automne sur 120 jours à 8 kg/j	495	35
Broutarde	120 kg sur 80j d'hiver puis complémentation au pré (ou sevrée) à 4kg/j en moy sur 90 jours	330	11
Broutarde repoussée	Complémentation limitée sous la mère, 150 kg, puis repousse à 5kg/j en moy sur 60 jours	340	12
Génisse maigre	Pour préparation à la vente de ces génisses, selon la période	420	17
Génisse finie jeune	Complémentation limitée sous la mère, 150 kg, puis conduite intensive avec rations sèches de 6kg/j pendant 230 jours	330	19
Génisse finie 30 m (20% label)	Finition au pré sur 80 à 120 jours avec 5 kg/j	415	32
Génisse finie 36 m (20% label)	80 à 120 j avec en moyenne 6 kg par jour selon maïs disponible	430	37
Vache maigre	Pour préparation à la vente de certaines vaches, selon la période	690	85
Vache finie (15% label)	Selon état de l'animal et période : 80 à 120 j avec en moyenne 8 kg par jour selon maïs disponible	440	85
Taureau fini	Selon état de l'animal : 60 à 100 j avec en moyenne plus de 10 kg par jour	620	40

Exploitations avec maïs ensilage	Des quantités de concentré nécessaires par animal produit	poids de sortie Age	
Taurillon fini 1er semestre	Complémentation limitée sous la mère, 150 kg, puis conduite avec 4kg/j de concentré en + du maïs pendant 240 jours	430	16
Taurillon fini 2ème semestre	Finition plus courte avec 300 kg sur l'hiver, passage à l'herbe puis 6 kg/j de concentré en + du maïs sur 120 jours	440	19
Génisse finie jeune	Complémentation limitée sous la mère, 150 kg, puis conduite avec 2.5 kg/j de concentré pendant 240 jours	430	37
Génisse finie 36 m (20% label)	80 à 120 j avec en moyenne 4 kg/j de concentré en + du maïs	430	37
Vache finie (15% label)	Selon état de l'animal et période : 80 à 120 j avec en moyenne 4.5 kg/j de concentré en + du maïs	440	85

Les rations d'élevage sont à base d'herbe	Des quantités de concentré pour le troupeau de femelles paramétrées en fonction de la période des naissances	Qté globale de concentré par jour	
<b>Période des vêlages septembre-janvier : pour systèmes Broutards légers (été) et broutards lourds</b>			
Troupeau Vaches (et taureaux)	Sur une durée de 160 jours (50 + 110), mélange avec 70% de céréales	2,4	
Troupeau Génisses 2 ans	Sur une durée de 130 jours, pour des génisses de 540-580 kg et une croissance hivernale de 500g/j	1,7	
Troupeau Génisses 1 an	Sur une durée de 160 jours, pour des génisses de 360-400 kg et une croissance hivernale de 700 g/j	1,8	
<b>Période des vêlages dec-février : pour Br légers (automne), Br.repoussés, taurillons finis</b>			
Troupeau Vaches (et taureaux)	Sur une durée de 140 jours (70 + 70), mélange avec 70% de céréales	2,2	
Troupeau Génisses 2 ans	Sur une durée de 120 jours, pour des génisses de 520-560 kg et une croissance hivernale de 500g/j	1,7	
Troupeau Génisses 1 an	Sur une durée de 150 jours, pour des génisses de 330-370 kg et une croissance hivernale de 700 g/j	1,9	
<b>Période des vêlages janv-avril : pour Taur. Maigres, Bœufs</b>			
Troupeau Vaches (et taureaux)	Sur une durée de 140 jours (120 + 20), mélange avec 70% de céréales	1,5	
Troupeau Génisses 2 ans	Sur une durée de 120 jours, pour des génisses de 500-540 kg et une croissance hivernale de 500g/j	1,8	
Troupeau Génisses 1 an	Sur une durée de 150 jours, pour des génisses de 300-340 kg et une croissance hivernale de 700 g/j	2,1	

**Résultats technico-économiques des fermes du Réseau d'élevage Charolais**  
Année 2020

Ce document vous présente les résultats des fermes en agriculture conventionnelle, issues dans le cadre du Réseau d'élevage Charolais, sur l'année 2020 et permet d'observer les évolutions par rapport à l'année précédente. Ce bilan est construit pour couvrir la période des opérations élevage, les données présentes dans le bassin Charolais.

Aujourd'hui, 49 fermes parmi les 56 composent l'échantillon constitué 2019-2020. Elles se répartissent comme suit :

Pratiques éleveuses conventionnelles	hectares	animaux	Total
élevage mixte lait-viande (MVL)	22	12	34
élevage mixte viande-viande (MVV)	8	5	13
élevage viande-viande (VIV)	2	1	3
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>17</b>	<b>49</b>

**FAITS MARQUANTS 2020**

Au printemps 2020, les reports de vêlage étaient faibles, conséquence des sécheresses à répétition. Pour l'ensemble des fermes, les quantités d'engrais sont inférieures à la normale. De surcroît, le maïs, principal aliment énergétique, a connu un déficit de récolte qui a entraîné une baisse de la production de viande et de lait. Ces données, associées à des températures estivales, a été de surcroît une source de mortalité de veaux de 2 à 6 mois de vie, avec des conséquences, pour la majorité des élevages, sur la production de viande. L'effacement des troupeaux est également à noter. Cependant, les troupeaux élevés en plein air ont pu bénéficier de pâturages de qualité.

L'ensemble des éleveurs a obtenu de bons résultats de production de viande et de lait, ce qui a permis d'obtenir de bons résultats économiques. Les prix de vente ont été élevés, ce qui a permis de compenser les coûts de production. Les résultats de l'année 2020 ont été satisfaisants, malgré les difficultés rencontrées.

**inosis**  
RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

**COLLECTION THEMA**

**Poids et prix de vente des animaux Charolais en 2021**

**inosis**  
RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

**COLLECTION RÉFÉRENCES**

**Conjoncture économique des systèmes bovins Charolais**  
CAMPAGNE 2021

**inosis**  
RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

## POUR ALLER PLUS LOIN

**Résultats technico-économiques des fermes du Réseau d'élevage Charolais**  
*Inosis Réseaux d'élevage charolais Année 2020*  
(Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture) – Avril 2022

**Poids et prix de vente des animaux Charolais en 2021**  
*Inosis Réseaux d'élevage charolais*  
(Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture) – Juillet 2022

**Conjoncture économique des systèmes bovins charolais**  
*Campagne 2021*  
(Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture) – à paraître

### CONTACTS :

**Francis Bougarel**  
Chambre d'Agriculture de l'Allier  
60 cours Jean Jaurès – BP 1727  
03017 MOULINS  
Tél. : 04 70 48 42 42  
[fbougarel@allier.chambagri.fr](mailto:fbougarel@allier.chambagri.fr)

**Laurène de Nicolay**  
**Justine Robert**  
Chambre d'Agriculture du Cher – EDE  
2701 route d'Orléans – BP 10  
18230 ST DOULCHARD  
Tél. : 02 48 23 04 00  
[laurene.denicolay@cher.chambagri.fr](mailto:laurene.denicolay@cher.chambagri.fr)  
[justine.robert@cher.chambagri.fr](mailto:justine.robert@cher.chambagri.fr)

**Stéphane Brisson**  
Chambre d'Agriculture de la Loire  
43 avenue Albert Raimond  
42272 SAINT PRIEST EN JAREZ CEDEX  
Tél. : 06 38 76 75 40  
[stephane.brisson@loire.chambagri.fr](mailto:stephane.brisson@loire.chambagri.fr)

**Jean-Baptiste Auger**  
Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme  
11 allée Pierre de Fermat  
63171 AUBIERE CEDEX  
Tél. : 06 45 45 15 55  
[j-b.auger@puy-de-dome.chambagri.fr](mailto:j-b.auger@puy-de-dome.chambagri.fr)

**Frédérique Marceau**  
**Christelle Veau**  
Chambre d'Agriculture de la Nièvre  
25 boulevard Léon Blum – BP 80  
58028 NEVERS CEDEX  
Tél. : 03 86 93 40 50  
[christelle.veau@nievre.chambagri.fr](mailto:christelle.veau@nievre.chambagri.fr)  
[frederique.marceau@nievre.chambagri.fr](mailto:frederique.marceau@nievre.chambagri.fr)

**Valentine Navereau**  
Chambre d'Agriculture de Côte d'Or – EDE  
Pôle Agricole de Pouilly en Auxois  
21320 CREANCEY  
Tél. : 06 76 45 63 71  
[valentine.navereau@cote-dor.chambagri.fr](mailto:valentine.navereau@cote-dor.chambagri.fr)

**Thierry Lahémade**  
Chambre d'Agriculture de Saône et Loire - EDE  
1 rue du Bocage  
71120 CHAROLLES  
Tél. : 06 45 47 15 96  
[thierry.lahemade@sl.chambagri.fr](mailto:thierry.lahemade@sl.chambagri.fr)

**Claude Vincent**  
Chambre d'Agriculture de l'Indre – EDE  
24 rue des Ingrains  
36022 CHATEAUROUX CEDEX  
Tél. : 02 54 61 61 59  
[claudio.vincent@indre.chambagri.fr](mailto:claudio.vincent@indre.chambagri.fr)

**Christèle Pineau**  
Institut de l'Élevage  
9 allée Pierre de Fermat  
63170 AUBIERE  
Tél. : 07 78 12 48 85  
[christele.pineau@idele.fr](mailto:christele.pineau@idele.fr)

## Exploitations avec bovins viande – Indicateurs technico-économiques – Race charolaise – Campagne 2021

Ce document rassemble les points de repères et les grilles d'appréciation des indicateurs technico-économiques bovins viande (race charolaise) adaptés à la campagne 2021.

Chaque indicateur ne doit pas être utilisé seul, mais interprété en fonction de l'ensemble du système d'exploitation : tous ces éléments (critères de production de viande, coûts d'aliments, reproduction, systèmes fourragers, niveaux d'aides) doivent s'insérer dans une démarche d'analyse globale d'exploitation.

Les objectifs techniques ne peuvent être atteints que s'il y a cohérence avec la politique d'équipement et la disponibilité en main-d'œuvre.

Il y a donc nécessité de s'adapter au contexte de chaque exploitation pour bien interpréter, avec l'éleveur, ses résultats de production.

Juillet 2022

Document édité par l'Institut de l'Élevage  
149 rue de Bercy  
75595 Paris Cedex 12  
[www.idele.fr](http://www.idele.fr)

ISSN : 2274-0538

Référence idele : 0022502042



Inosys-Réseaux d'Élevage est un réseau de compétences, déployé sur l'ensemble du territoire français, qui associe près de 1500 éleveurs et 240 ingénieurs des Chambres d'agriculture et de l'Institut de l'Élevage. Il repose sur le suivi d'exploitations volontaires, représentant la diversité des systèmes d'élevages herbivores. Cet observatoire des pratiques, de la contribution au développement durable et de l'évolution de l'élevage constitue une véritable infrastructure de recherche et développement. Ses nombreuses productions, sous forme de références ou d'outils de diagnostic et de conseil, aident à raisonner des projets d'installation et alimentent les actions de conseil. Le dispositif permet de simuler ou d'évaluer l'impact de politiques publiques, de changements réglementaires, d'aléas climatiques ou de marchés. Ce réseau permet en outre de diffuser largement sur le terrain le savoir et les outils nécessaires à l'appropriation de nouvelles problématiques, comme par exemple les enjeux de l'agroécologie. En ce sens il contribue largement à la formation continue des éleveurs et de leurs conseillers.

### LES PARTENAIRES FINANCIERS

Le dispositif INOSYS Réseaux d'élevage bénéficie du soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) dans le cadre du PNDAR et des PRDAR. Il fait également l'objet d'un soutien financier national complémentaire de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE).

D'autres sources de financement peuvent être mobilisées au plan régional pour la conduite de projets spécifiques.

*La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.*

